



inaptitude dans l'entreprise pour danger immédiat

Par **kikine**, le **21/02/2009** à **23:30**

j'ai été reconnue inapte dans mon entreprise en une seule visite pour danger immédiat j'ai reçu une LRAR de mon employeur me disant que j'ai un préavis de 2 mois que je ne peux et ne veux pas faire donc il me dit que je n'ai pas droit à une indemnité compensatrice de préavis a-t-il le droit.

aurais-je un salaire durant cette période de préavis ou non ?

merci d'avance de me renseigner.

Par **windbixente**, le **22/02/2009** à **08:21**

Bonjour,

L'employeur peut rompre le contrat de travail. Cette rupture constitue un licenciement.

La procédure préalable au licenciement prévue aux articles L1232-2 à L1232-4 du code du travail doit alors être appliquée et l'indemnité de licenciement doit être versée.

Il s'agira, soit de l'indemnité prévue par la convention collective si elle est plus importante et si la convention collective n'exclut pas son versement dans ce cas, soit, au minimum de l'indemnité légale de licenciement.

Par ailleurs, le préavis ne pouvant être effectué, l'indemnité compensatrice de préavis n'est pas due par l'employeur sauf si elle est expressément prévue par la convention collective.

Par **kikine**, le **23/02/2009** à **23:26**

tout d'abord merci pour votre réponse. J'ai une autre question : ne pouvant faire mon préavis pour inaptitude suis-je obligée d'attendre la fin de mon préavis : 2 mois pour avoir mes papiers : certificat de travail etc ou non ? Est-ce mon employeur qui décide donc quand je peux avoir mes papiers. merci d'avance pour votre réponse.

Par **Val31**, le **06/08/2009** à **16:50**

Bonjour Kikine,

Vu mon état de santé à ma reprise de travail, la médecine du travail m'a conseillé d'accepter qu'elle me mette en inaptitude à l'entreprise. Est ce exactement ce terme qui a été employé pour votre cas ?

Je suis cadre, donc j'aurai 3 mois sans salaire (préavis non effectué puisque non effectué). Dur, dur !!! Pouvez vous svp me confirmer que vous avez reçu votre solde de tout compte à la fin de votre préavis ? Comment s'est déroulé la fin de votre contrat de travail ?

Je suis dans une situation très critique... Aidez moi svp.

Merci d'avance pour votre réponse.

Val31